



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Étaient présents : Loïc BUISSON – Céline DA SILVA - Daniel LAVEILLE – Isabelle MARTIN - Jean VAREN.

Étaient absent non excusés : Alexandre BOURGEOT - Jacques GIGANT - Florence ROPARS-

Secrétaire de séance : Anne-Sophie RIGOLOT

Ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de faire la réunion à huis clos. Celle-ci est refusée par l'assemblée.

1/ Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 13 novembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur BUISSON réitère sa demande de transmission des PV à diffuser sur le site internet de la commune.

Après modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Décision modificative budgétaire, dépollution de la mare (paiement des factures)

Monsieur le Maire présente les écritures établies grâce à l'accompagnement de notre CDL pour pouvoir régler les factures afférentes à la dépollution de la mare.

Pour le moment, aucune certitude de participation de l'assurance ne peut être garantie.

Après discussion sur les recettes toujours en attente de la part des assurances, le conseil municipal décide de modifier une ligne de la DM et de valider ainsi les mouvements.

3/ Délibération : Validation du prestataire pour les colis des anciens 2025

Monsieur le Maire rappelle les résultats du recensement des choix des aînés pour les festivités de fin d'année. Ceux-ci avaient le choix entre un repas ou un colis.

Pour ceux qui ont choisi les colis, la société La Boutique des Quatre Saisons est choisie comme prestataire pour la réalisation de ces lots.

Madame MARTIN est allée à la rencontre du restaurateur afin de savoir si un choix pouvait être sélectionné sur le menu du repas des anciens. Un sondage sera établi auprès des aînés concernés pour personnaliser au maximum le repas aux contraintes de chacun.

Cette décision est approuvée à l'unanimité

4/ Délibération : Choix des deux délégués pour le Syndicat de Voirie

Certains conseillers informent l'assemblée qu'une réunion du Syndicat a été manqué par les représentants de la commune.

Monsieur VAREN Jean et Monsieur LAVEILLE se proposent en tant que délégués, représentants de la commune.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5/ Questions diverses

5.1/ Décorations de Noël :

Monsieur le Maire relève que les décorations ont bien été installées.

5.2/ Lampadaire

Le lampadaire rue du Buisson Marie a été remplacé

5.3/ Rue du Heurre

Une ampoule est défectueuse et un changement est à prévoir.

5.4/ Bilan Financier

Monsieur LAVEILLE demande la transmission du bilan financier une fois les dernières écritures passées. Celui-ci sera transmis.

5.5/ Courrier à récupérer

Monsieur BUISSON informe que plusieurs recommandés sont en attente dans la Boutique des Quatre Saisons.

Monsieur le Maire refuse de transmettre ses documents d'identité et une procuration sera réalisée directement sur le site de la Poste.

Fin de la séance à 21H15

Echange avec le public présent

